

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

L'allumage automatique des becs de gaz. — Le système Besnard. — Ne touchez pas à l'allumeur de reverbères! — Le nouveau brûleur de M. Saint-Paul. — Une miné à gogos — Inventeurs, en avant! — L'automobilisme ou théâtre. — L'effondrement des machinistes.

Grâce à l'invention des becs à incandescence, becs Auer, Denayrouse et Saint-Paul, ce dernier plus nouveau dont nous parlerons tout à l'heure, le gaz a pu soutenir avec éclat, c'est le cas de le dire, la concurrence que l'électricité lui fait depuis dix ans déjà.

Mais ce qui jusqu'à présent vexa les gaziers, c'est que l'électricité présente encore cet avantage incontestable sur le gaz, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une allumette ou à une veilleuse pour allumer l'appareil d'éclairage alimenté par le courant électrique; en un mot, la lampe électrique s'allume à distance, quand, par la simple manœuvre d'un interrupteur, on lance le courant dans la lampe. Il est d'ailleurs aussi facile d'allumer cent lampes, mille lampes à la fois, en appuyant sur un bouton commandant tout le circuit d'éclairage.

Il n'en va pas de même pour le gaz, quand on tourne le commutateur, c'est-à-dire le robinet, le courant de gaz passe bien dans les appareils, mais il s'écoule dans l'atmosphère, sans s'enflammer spontanément. C'est ainsi souvent que se produisent les fuites de gaz et les explosions si, par la négligence d'un concierge notamment, les robinets sont restés longtemps ouverts avant que le cerbère ait gravi les six étages pour allumer successivement chacun des becs de la cage d'escalier.

Cette infériorité devient surtout manifeste, quand il s'agit de l'éclairage d'une ville comportant dix à quinze mille becs de gaz et même davantage; tous ces becs doivent être allumés séparément et successivement par un bataillon d'allumeurs dont les traitements viennent augmenter sérieusement les dépenses d'exploitation; sans compter que le défaut d'instantanéité de l'éclairage occasionne une dépense supplémentaire de gaz, à la charge des Compagnies.

Aussi les inventeurs se sont-ils ingénies à réaliser cette instantanéité si désirée par des dispositifs plus ou moins ingénieux qui mettent en œuvre soit l'action de l'électricité elle-même, ce merveilleux agent de transmission à distance, soit l'effet des variations de pression.

\* \*

Nous avons autrefois décrit dans une de ces chroniques, un système électrique agissant sur la soupape d'admission du gaz qui alimente le brûleur. Les essais qui ont été faits de ce procédé sur la place Bellecour, ne paraissent pas avoir donné des résultats pratiques satisfaisants et le système n'a pu être appliqué en grand.

Un nouvel appareil basé sur les variations de pression, le système Besnard, est mis en avant aujourd'hui. Le bec est monté sur un petit réservoir contenant de la glycérine; le gaz débouche sous une cloche légère convenablement tarée pour ne s'élever que

sous une pression de valeur déterminée; cette cloche en s'élevant soulève l'obturateur qui bouche l'extrémité du tube donnant accès au gaz qui alimente le brûleur. L'appareil est réglé pour fonctionner automatiquement avec une variation de pression de 5 à 6 millimètres d'eau.

Supposons que ces appareils soient réglés pour n'agir qu'à la pression de 40 millimètres; avant l'heure de l'éclairage on maintiendra la pression dans les conduits du réseau à moins de 35 millimètres, puis, brusquement, cette pression sera élevée à 40 au moment de l'allumage; les petites cloches de chaque bec seront soulevées, le gaz s'écoulera par le bec et sera enflammé par la veilleuse maintenue constamment allumée.

Bien que les gaziers prétendent que les essais faits avec cet appareil ont donné d'excellents résultats, ce système nous paraît sur plusieurs points critiquable. Il comporte d'abord l'emploi d'une veilleuse dont la dépense de gaz, minime il est vrai, n'est pas négligeable lorsqu'elle est multipliée par dix mille et plus, suivant les cas; d'autant plus que le débit de la veilleuse ne peut être trop réduit sous peine d'extinction rendant l'allumage impossible.

Il faudra aussi régler chaque bec en particulier pour la pression normale de chaque quartier de la ville, attendu que la pression varie en chaque point; d'autre part, une variation de pression de 5 millimètres dans le voisinage de l'usine se traduira par une variation insensible à une grande distance et il sera nécessaire d'élever la pression de 15 à 20 millimètres à l'usine pour obtenir un accroissement de 5 millimètres sur les points éloignés.

De là, des oscillations considérables dans l'éclairage des abonnés les plus rapprochés de l'usine et aussi de nombreux ratés sans doute parmi les becs de la périphérie de la ville.

Et puis pourquoi changer la nature du gaz et vouloir le rendre spontanément inflammable; il faut le prendre comme il est avec ses défauts et ses qualités et se résoudre à conserver le plus longtemps possible ce type classique de l'allumeur de reverbère qui a fourni à miss Cummins le sujet de l'un de ses plus délicieux romans.

\* \*

Puisque nous sommes dans l'atmosphère du gaz, voici encore un nouveau type de bec à incandescence imaginé par M. Saint-Paul. Les nouveaux systèmes commencent à se multiplier d'une façon inquiétante, mais il faut bien dire qu'ils ont tous cette disposition commune d'utiliser un manchon réfractaire du système Auer porté à l'incandescence par la flamme d'un bec Bunsen. Les inventions diverses concernent uniquement les perfectionnements apportés dans la construction du brûleur.

Le problème consiste à produire avec une quantité de gaz donnée la température la plus élevée possible; pour cela, il faut opérer le mélange intime du gaz et de l'air servant à sa combustion; ce mélange se produit automatiquement à l'intérieur du bec Bunsen, lequel est formé simplement d'un tube généralement cylindrique, dans lequel s'échappe le gaz par un ajutage conique disposé à la base du tube suivant son axe. Le jet gazeux détermine un tirage puissant qui entraîne l'air pénétrant par des ouvertures disposées à la base du tube extérieur.

Remplacez ledit tube cylindrique par un autre plus ou moins conique, établissez des chicanes pour réaliser un mélange plus parfait du gaz et de l'air comburant, superposez des cônes pour for-

mer une sorte de tube à persiennes puisant l'air à diverses hauteurs sur le trajet vertical du gaz, et tout cela ou simplement une seule de ces dispositions suffira pour constituer l'aération d'un nouveau brûleur à incandescence, pour fonder une Société par actions et inonder de lumière éblouissante la race toujours prolifique des gogos.

Ces réflexions philosophiques n'enlèvent rien au mérite du brûleur Saint-Paul déjà nommé. Le principe est basé sur le réchauffement préalable du gaz ; à haute température, le gaz détermine un appel d'air plus énergique et un mélange plus intense, d'où production d'une flamme à puissance calorifique plus élevée. Le réchauffement du gaz s'obtient par l'emploi d'une petite rampe annulaire placée à la base du brûleur et qui porte à haute température une chambre de chauffe contenant des toiles métalliques ; celles-ci cèdent le calorique emmagasiné au gaz qui les traverse.

En définitive, on commence par brûler du gaz dans la rampe annulaire pour augmenter la température de combustion du bec Bunsen ; il n'est donc pas étonnant qu'on retrouve dans la flamme de ce bec une partie de la chaleur dépensée dans la rampe. Aussi il résulte d'expériences faites par M. Saint-Paul que le brûleur, alimenté au moyen de gaz chauffé, produit, pour un débit horaire de 330 litres, une température de 1766 degrés, tandis que les brûleurs à gaz froid ne donnent, dans les mêmes conditions, que 1708 degrés.

Tout cela se traduit finalement par une faible dépense de gaz horaire pour obtenir un éclairage donné ; ainsi, d'après les résultats accusés, il suffirait d'une dépense de 14 à 15 litres de gaz par heure pour obtenir l'intensité lumineuse de la lampe Carcel type ; c'est à très peu près le même résultat que l'on obtient par le brûleur Auer muni du manchon n° 3, avec cette seule différence que dans le Saint-Paul, une partie du gaz est dépensée dans la veilleuse, tandis que la totalité du gaz consommé est brûlé dans le bec Auer.

En somme, il semble acquis aujourd'hui que toutes les modifications et tous les perfectionnements que l'on s'est efforcé d'apporter au bec Auer primitif n'ont pas donné des résultats sensiblement supérieurs à ceux antérieurement acquis, et le champ des découvertes, au point de vue de l'éclairage au gaz par incandescence, paraît à peu près épuisé aujourd'hui : il faudra chercher autre chose pour éblouir les populations.

\* \*

L'automobilisme pénètre partout et voilà déjà qu'il entre en scène ou, pour parler plus clairement, qu'il s'empare de la manœuvre des décors de théâtre.

Depuis longtemps déjà on a appliqué les moteurs hydrauliques pour actionner les rideaux métalliques établis sur le devant de la scène, par mesure de sécurité.

Puis on est allé plus loin et l'on a combiné des dispositions mécaniques pour mettre en mouvement le plancher de la scène. Des tentatives ont été faites dans ce but à Munich et au théâtre des Variétés à Paris, mais elles ne paraissent pas avoir donné toute satisfaction au point de vue du fonctionnement.

C'est que, jusqu'à présent, on n'avait pas songé à recourir à l'électricité, à l'électromoteur qui constitue l'agent de force le plus expéditif et le mieux asservi à la volonté et à la direction du mécanicien.

On sait que les planchers des théâtres doivent être essentiellement mobiles ; à chaque pas doivent s'ouvrir des chausse-trapes où viennent s'engourir les traitres, les Bertrand et autres Méphistophélès ; des châssis habillés de nuages doivent s'élever du sol pour les sublimes apothéoses ; toutes ces transformations, tous ces trucs exigent des planchers constamment mobiles et ondoyants comme les flots de la mer.

Le constructeur du théâtre de Drury-Lane à Londres a imaginé de diviser le plancher de la scène en six sections juxtaposées cons-

tituant chacune un tablier supporté par un véritable pont métallique qui est formé lui-même de deux poutres à treillis en arc, les ponts sont en réalité de véritables montes charges, suspendus par-dessous à des câbles qui viennent s'enrouler sur des tambours actionnés par des moteurs électriques. Chacun des mécanismes est commandé de la scène par un commutateur de mise en marche et de renversement. La vitesse maxima d'ascension atteint près de 5 mètres par minute avec une charge de trente personnes, plus les accessoires.

On obtient ainsi une commande rapide des appareils et l'on fait l'économie des nombreuses équipes de machinistes, qu'exige la manœuvre à la main des engins de théâtre. Le machiniste ! encore un genre qui tend à disparaître et qui tombera bientôt dans le sixième dessous, quand l'électricité aura pris rang d'étoile de première grandeur dans le firmament des scènes lyriques et dramatiques.

DARYMON.

## NOTRE GALERIE DE PORTRAITS

L'importance et l'étendue des articles tout d'actualité que contenait notre dernier numéro nous ont empêchés de présenter à nos lecteurs la nouvelle série d'articles dont le premier a eu pour objet la notice relative à M. Léon Girerd, architecte en chef du département. Celle du présent numéro est consacrée à une des plus sympathiques personnalités du monde du bâtiment, M. F. Brizon, que présente notre nouveau collaborateur, M. Pierre Virès, un lettré bien connu et un biographe des plus autorisés. Nous avons pensé qu'il serait intéressant pour nos abonnés de posséder en même temps qu'un article biographique, un portrait de ceux avec lesquels leurs affaires les mettent en relations constantes, et nous nous sommes assuré la collaboration d'un maître justement réputé, M. Victoire, dont les clichés ont ce cachet artistique qui fait d'une photographie l'expression vivante du personnage reproduit. Nos lecteurs apprécieront, nous n'en doutons pas, nos notices mensuelles, qui leur feront retrouver successivement les physionomies des plus en vue parmi nos architectes, entrepreneurs, ingénieurs, sculpteurs et artistes lyonnais.

LA RÉDACTION.

## LE NOUVEAU LYCÉE DE GARÇONS ET LA MISE AU CONCOURS

Le département du Rhône et, en particulier, la ville de Lyon se préparent dans le monde des architectes une célébrité peu enviable. Après l'étrange façon d'agir de la municipalité de Tignes dans le concours de son hôtel de ville dont nous avons parlé récemment et dont se sont occupés tous les journaux d'architecture, nous avons eu la question des grilles du Parc de la Tête-d'Or, qui a fait l'objet d'une protestation de la Société académique d'architecture de Lyon. Voici maintenant la mise au concours du Lycée de garçons qui fournit au Conseil municipal l'occasion de manifester une hostilité très résolue contre ce principe.

Le Conseil vient en effet de décider, conformément au rapport de M. F. Favre, présenté au nom de la première Commission, de ne pas instituer de concours pour la désignation de l'architecte chargé de la construction du nouveau lycée de garçons, mais d'autoriser l'Administration à confier cette construction à un architecte lyonnais d'une expérience reconnue et pris en dehors du service de l'architecture municipale.

Pour obtenir ce vote, le Maire s'appuyait sur une lettre du Ministre de l'Instruction publique, écrite le 26 novembre 1896, à propos du lycée de jeunes filles ;

Il convient de se demander si la voie du concours choisie par la Municipalité de Lyon comme offrant le plus de garantie pour la production d'un bon projet est véritablement la meilleure. Il est permis d'en douter si l'on songe que, dans la plupart des cas, seuls les jeunes architectes sont tentés par de pareilles épreuves. Les anciens, et parmi eux les plus distingués, se tiennent généralement à l'écart, ne voulant pas s'exposer aux aléas d'un concours où une certaine originalité de composition et l'agrément du dessin pourraient parfois l'emporter sur les dispositions les mieux combinées et les plus pratiques. J'estime, quant à moi, qu'il serait préférable, pour arriver à un prompt et heureux résultat, de confier la rédaction du projet du nouvel établissement à un architecte d'une expérience éprouvée dans ce genre de construction.

Qu'il nous soit permis en passant de faire observer qu'il a fallu deux ans et quatre mois à l'Administration pour se ranger à l'avis ministériel, puisque, malgré cet avis, elle a institué un concours pour le lycée de jeunes filles auquel s'appliquaient les réflexions ci-dessus, et qu'elles ne deviennent vraies que maintenant qu'il s'agit d'un lycée de garçons. — Un proverbe ne dit-il pas que « l'homme absurde est celui qui ne change jamais » ?

« Si, dit M. le Maire, on a uniquement en vue la réussite de la construction nouvelle et des aménagements assez compliqués qu'elle réclame, on a tout à craindre d'un concours et l'on n'en peut rien espérer de mieux que ce que donnera un architecte expérimenté.

« De plus, assure-t-il, le système du concours entraînerait des délais supplémentaires, comme cela s'est produit pour le lycée de jeunes filles. »

D'où les propositions auxquelles s'est ralliée la Commission et que le Conseil a ratifiées.

Ces arguments nous semblent bien faibles, et nous serions surpris qu'ils aient pu trouver crédit au Conseil municipal, si nous n'avions constaté depuis longtemps quel peu de souci on y prend des intérêts généraux d'une corporation aussi nombreuse et aussi méritante que celle des architectes lyonnais. A cela, d'ailleurs, il y a plusieurs raisons, dont nous examinerons quelques-unes tout à l'heure.

Et d'abord, une municipalité est-elle bien dans son rôle ou dans son droit, en attribuant à tel ou tel, dont nous ne contestons *a priori* ni la valeur, ni la compétence professionnelle, la construction des plus importants de ses monuments communaux ? Il n'en est pas de l'architecture comme des diverses branches d'une industrie dans lesquelles on peut se confiner, acquérir une compétence spéciale et exclusive, grâce à laquelle une clientèle s'adressera à vous à coup sûr et en toute connaissance de cause. L'architecture est beaucoup plus générale et embrasse une énorme multiplicité de travaux, qui demandent des études très variées et très étendues, et si certains architectes se sont fait une spécialité des édifices religieux, parce que leur nombre dans une région peut être relativement élevé ; d'autres, de nos grands immeubles de rapport, parce que leurs relations les y ont amenés ; d'autres des bâtiments scolaires, parce qu'à un certain moment sévissait la fièvre de ces petits palais, la construction d'un lycée de garçons ne peut rentrer dans aucune de ses catégories, et un architecte, si expérimenté qu'il soit, peut n'avoir, dans ses travaux antérieurs, rien d'analogue. Est-ce à dire, pour cela, qu'il ne réussira pas ? Et est-on sûr, parce qu'il sera désigné, qu'il atteindra *ipso facto* l'archétype de la construction proposée ? Aurait-on moins de chances parce qu'on aurait plus de choix entre un certain nombre de concurrents ?

D'ailleurs, les réflexions du Ministre, qui servent si tardivement de thème au rapport du Maire, sont en contradiction absolue avec les idées qui ont cours à Paris.

En effet, si la mise au concours présente les inconvénients signalés, pourquoi le Gouvernement a-t-il employé ce système pour toutes les expositions, en particulier pour les récents palais des Champs-Élysées.

Pourquoi a-t-on agi de même pour la reconstruction de l'Opéra Comique, de la Sorbonne et, plus anciennement, de l'Hôtel de Ville de Paris et de l'Opéra, sans parler des autres monuments publics parisiens, qui ont tous été mis au concours depuis de longues années ?

Pourquoi ce qui est vrai à Paris serait-il faux à Lyon et voudrait-on nous imposer une solution que les Parisiens jugent acceptable pour eux et dont ils sont loin d'avoir à se repentir ? C'est peut être une façon nouvelle, mais peu heureuse d'entendre la décentralisation. Erreur au delà des Pyrénées, vérité en deçà ; la différence ne va même plus jusqu'à ces frontières ; c'est de région à région qu'elle se manifeste.

Le rapporteur se base, pour repousser l'idée du concours, « sur de nombreuses expériences déjà faites et qui, malheureusement, n'ont jamais donné de bons résultats » ; il serait, ajoute-t-il, facile d'en donner des exemples. Voilà d'abord un « jamais » qui aurait gagné à être remplacé par « pas toujours ». Quant aux exemples, on pourrait en donner de non moins nombreux où un architecte désigné, tout expérimenté qu'il soit, n'a pu se garder ni d'erreurs, ni de lacunes, parce qu'il est incontestable qu'on a plus de chances de trouver des idées neuves dans un plus grand nombre de projets que dans un seul.

Le rapporteur ne nous semble pas mieux inspiré dans cet autre passage : « Nous serions partisans du concours, s'il s'agissait de monuments tels qu'un théâtre, salle de concert, etc., dont la construction comporte des façades très ornementées, où la composition du dessin entre pour une grande part et qui peut permettre aux jeunes architectes de mettre au jour et de développer des idées neuves. » Prétend-on donc nous imposer un monument banal, à l'aspect de caserne ou de prison ? Et pourquoi un lycée ne comporterait-il pas une sobre ornementation qui entrerait en ligne de compte avec les plans ? Sommes-nous donc si riches en monuments modernes intéressants, qu'on doive éliminer toute idée décorative de cette construction et en tirer un argument contre la mise au concours ?

Il est un autre argument qui ne nous semble pas plus résister à un sérieux examen : « Quant aux délais, dit M. Gailleton, qu'entraîne forcément le système du concours, il suffit de rappeler que, pour le lycée de jeunes filles — (qui vraiment revient bien souvent, d'une façon peu favorable, sur le tapis) — le concours a été décidé le 13 février 1896, *il y a plus de trois ans*, et, bien que nous ayons eu la bonne fortune de le voir aboutir au choix d'un jeune architecte qui a mis à son travail toute l'activité désirable, nous ne sommes pas encore en mesure de vous soumettre les plans définitifs de cette construction, d'une importance bien moindre que celle dont il s'agit à l'heure présente. » Ce que M. le Maire oublie de dire et ce qu'on a négligé de faire ressortir dans la discussion, c'est que, les plans définitifs fussent-ils prêts depuis longtemps, on ne pourrait commencer les travaux immédiatement pour le lycée de jeunes filles, le terrain étant encore couvert de constructions dont les baux n'expirent qu'au 24 juin prochain. Quel que soit, d'ailleurs, le système adopté, il faudra toujours le temps nécessaire à l'étude d'un projet sérieux, et si, dans la mise au concours, il y a souvent beaucoup de temps perdu, c'est surtout par la faute des Commissions d'examen qui en prennent beaucoup trop à leur aise par des lenteurs injustifiées ou des discussions puériles. Composez bien vos Commissions d'examen, donnez-leur un mandat bien déterminé, sans les inviter à faire des critiques qui n'avancent à rien et souvent émanent non de professionnels, mais de membres auxquels le mandat municipal ne suffit pas à conférer la compétence nécessaire ; bornez leur besogne à une appréciation des projets par ordre de mérite, eu égard aux données du programme et à la valeur architecturale. Vous réduirez ainsi notablement les lenteurs dont on fait à tort un grief à l'institution même des concours.

Une autre cause de lenteurs provient, dit-on, des remaniements et des modifications nécessaires à un projet classé en première ligne dans un concours. Y a-t-il de ce fait plus grande perte de temps qu'avec le choix direct d'un architecte? n'y aura-t-il pas toujours lieu de demander à ce dernier d'apporter des changements à la première étude qu'il présente. Quelle que soit la perfection d'un projet, n'y a-t-il pas toujours, en cours d'exécution, des améliorations à apporter? Ceux qui sont appelés à faire usage des locaux, les chefs de service à installer demandent tour à tour des améliorations, des agencements spéciaux qu'un auteur n'avait pas pu prévoir dans ses plans primitifs. Un architecte désigné ne peut pas être exempt des retards apportés de ce fait. « Quant à dire, écrit fort judicieusement le *Salut Public*, que l'« architecte expérimenté » mettra plus de hâte dans la confection de ses plans définitifs, c'est affirmation bien osée. Et je ne vois pas pourquoi la bonne volonté qu'on a trouvée chez l'architecte du lycée de jeunes filles ne se retrouverait pas aussi chez celui qui pourrait obtenir au concours l'édification du lycée de garçons. »

Quant au reproche adressé au système du concours de ne pas attirer toujours les architectes d'expérience, il n'est pas davantage fondé.

Si l'on se décidait à donner des primes importantes, et si toutes les dispositions étaient prises pour sauvegarder les intérêts des concurrents, il est bien certain que beaucoup d'artistes d'expérience se décideraient à tenter l'aventure.

Mais, généralement en province, les municipalités sont d'une parcimonie exagérée, de sorte que les architectes ayant une clientèle nombreuse ne se soucient guère de faire des frais bien supérieurs aux avantages qu'ils pourraient espérer s'ils étaient primés; ils laissent donc le champ libre aux jeunes débutants travailleurs qui, ayant moins de besogne courante et faisant tout par eux-mêmes, peuvent se consacrer sans difficulté à un pareil tournoi.

D'autre part, les vieux artistes acceptent mal la perspective des ennuis sans nombre qui leur seraient causés, si leur œuvre était admise; même s'ils remportent brillamment le premier prix, ils sont discutés sans ménagement par les uns et les autres; puis les exigences administratives, ou les caprices de tel ou tel membre de la Commission qui s'occupe de la question, sans oublier des variations de programme et les idées souvent changeantes de l'Administration, leur procurent des soucis et énervements continus sans rémunération compensatrice ni véritable gloire.

De plus, les programmes sont la plupart du temps mal faits et éloignent par cela même les vieux professionnels qui préfèrent se tenir à l'écart d'une conception contraire à leurs idées. Il faudrait, pour les attirer, laisser plus de marge à l'initiative privée de chacun, et c'est justement tout le contraire qui existe, par suite de restrictions aussi nombreuses qu'injustifiées, imposées aux concurrents.

La rédaction même des programmes joue donc un rôle très important et devrait faire l'objet d'une première réforme.

Nous avons à Lyon une Société académique d'architecture composée de maîtres d'un talent éprouvé et d'une valeur indiscutée; la municipalité serait bien inspirée de faire appel à ses lumières pour l'étude des projets de nos grands travaux municipaux. La Société constituerait, soit par son bureau lui-même, soit par une commission spéciale, une sorte de comité consultatif dont les avis, présentés par un rapporteur, se combineraient avec ceux des services directement chargés de l'étude de ces projets. De cette façon, les intérêts des contribuables et ceux des architectes se trouveraient équitablement représentés. La Société académique jouerait ainsi un rôle très efficace au point de vue des intérêts professionnels qu'un tel groupement a toutes qualités pour défendre et faire respecter.

Mais en admettant même que, après les réformes que nous ve-

nons de signaler, le concours soit abordé par les seuls jeunes architectes, où serait le grand mal, si ceux qui sont plus avancés dans leur carrière s'en tiennent volontairement à l'écart, et si les jeunes ont ainsi les moyens de faire connaître leurs capacités naissantes? Qui nous dit que les Charles Garnier, les Nénot, — pour ne citer que ces deux-là qui, tout jeunes, ont attaché leurs noms aux plus importants monuments parisiens — qui nous dit qu'ils seraient arrivés à la célébrité si leur talent, bien personnel, n'avait pas trouvé ces occasions de s'affirmer du premier coup dans des œuvres de cette envergure. Sans les concours, les travaux particuliers pourront procurer, aux jeunes architectes de talent, une nombreuse et riche clientèle, la considération, la fortune. L'exécution d'un important monument public seule pourra les mettre sur le chemin de la gloire, et cette exécution, les concours seuls aussi leur offrent la possibilité de l'obtenir.

En résumé, nous demandons que l'on étudie sérieusement et judicieusement cette question de la mise au concours pour la trancher une fois pour toutes, en tenant compte des considérations générales que nous avons émises, si l'on a réellement en vue, dans les constructions nouvelles, de provoquer une émulation parmi les nombreux talents dont s'enorgueillit le pays et notre ville en particulier.

Notre administration municipale tend aujourd'hui à rejeter sur le principe même du concours l'insuccès relatif de quelques-uns des essais qui ont été tentés en ces derniers temps. Ce parti pris accuse un tendance fâcheuse qu'il est bon de ne pas laisser accrédi- ter.

Les résultats obtenus, dit-elle, n'ont pas donné toute satisfaction; mais si ces résultats n'ont pas été meilleurs, c'est que l'on n'a pas su se servir des concours comme il aurait fallu le faire. On accuse l'institution du concours, alors qu'il faudrait réformer la manière de procéder.

En matière de travaux publics, alors qu'il s'agit de construire un édifice avec les deniers des contribuables, les procédés de droit commun, le concours et l'adjudication, devraient toujours être obligatoires. Il est, en effet, aussi injuste de supprimer le concours public entre architectes, qu'il serait peu équitable de supprimer l'adjudication publique entre entrepreneurs: les uns et les autres ont les mêmes droits au même titre de contribuables patentés.

En général, soit que le concours ait lieu entre architectes français ou qu'il soit restreint entre les architectes d'une ville, il faudrait, toutes les fois qu'il s'agit d'un édifice important, avoir recours au concours à deux degrés.

La première épreuve serait éliminatoire, elle ne devrait comporter que le minimum d'études nécessaires pour se rendre compte des dispositions générales du plan et du parti architectural adopté. Ces plans seraient établis à une échelle très réduite, 0<sup>m</sup>002 ou 0<sup>m</sup>005, par exemple, et ce, suivant l'importance du projet; cette façon de procéder permettant de présenter des études à beaucoup de ceux qui reculent devant une grosse perte de temps pour un résultat souvent négatif.

Le jury choisirait parmi ces esquisses toutes celles qui paraîtraient susceptibles de donner un projet convenable et leurs auteurs seraient invités à présenter un projet complet en conservant, bien entendu, le parti primitivement adopté et l'on procéderait ensuite au jugement définitif.

L'exécution pourrait être attribuée au 1<sup>er</sup> prix; deux ou trois primes seraient décernées aux projets classés à la suite qui, tout en s'écartant des données générales, présenteraient une œuvre de valeur et de goût; on pourrait même accorder une indemnité aux auteurs des projets non classés. Ce serait un sacrifice pécuniaire qui se trouverait compensé par la valeur du monument ainsi obtenu, et il n'y aurait qu'à souhaiter que les deniers des contribuables ne soient jamais plus mal employés.

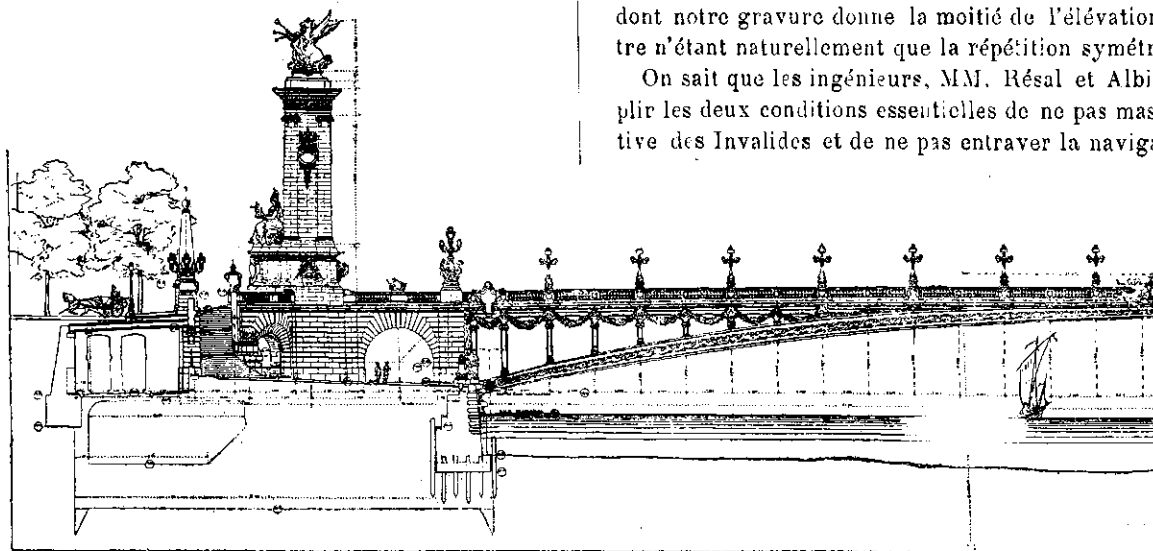
Les programmes devraient être soigneusement rédigés, qu'ils soient à la fois *larges et précis*, qu'ils déterminent très exactement et exposent bien clairement les besoins auxquels les concurrents devront satisfaire.

Pas d'indications vagues, pas de *si possible*, qui rendent justement perplexes les malheureux concurrents; on veut une chose ou on ne la veut pas!

Enfin, il va sans dire que les jurys doivent être composés en majorité de gens compétents et indépendants; c'est d'ailleurs une condition sur laquelle il ne devrait pas être nécessaire d'insister. Elle est d'une évidence qui se passe de démonstration.

Rien n'empêcherait que le concours soit limité aux seuls architectes lyonnais; ils sont assez nombreux et il s'y trouve assez de talents. Le jury pourrait être assisté de maîtres parisiens à qui l'habitude de juger les concours d'Ecole donne un coup d'œil plus sûr et plus rapide.

Nous protestons donc énergiquement contre la délibération du



LE PONT ALEXANDRE III — Ingénieurs MM. RÉSAL et ALBI.

Conseil municipal et nous réclamons la mise au concours pour le lycée de garçons comme pour tous nos monuments municipaux. Nous renvoyons nos lecteurs aux articles que nous avons publiés dans nos numéros de février et de mars 1891 et du 16 mars 1894. Nous rappelons la pétition que nous avons adressée, il y a huit ans, au Conseil municipal, signée de *quatre-vingt-cinq* architectes lyonnais, membres de la Société académique d'architecture et de l'Union architecturale, dont nous avons reproduit toutes les signatures. Nous sommes certains que la même unanimité règne chez eux tous actuellement et que notre protestation rencontrera parmi eux le plus favorable accueil. D'ailleurs un groupe d'architectes a déjà publié la lettre suivante :

Les architectes lyonnais se sont émus du vote du Conseil municipal de mardi dernier, relatif à la construction d'un lycée de garçons. Renseignements pris, ils comptent que l'Administration et la Commission municipales, s'inspirant de l'esprit de décentralisation qui a guidé, dans ce vote, la plupart des conseillers, ne procéderont au choix définitif qu'après avoir demandé des études comparatives aux architectes lyonnais notoirement connus pour pouvoir mener à bonne fin cette œuvre importante.

Ce mode de procéder, tout en donnant satisfaction à l'opinion, créera, dans le milieu architectural, une émulation de bon aloi. Il aura, de plus, l'avantage de servir mieux les intérêts de la Ville que la solution — attribuée à quelques-uns — de confier, par faveur, l'exécution de ce monument à une personnalité désignée d'avance.

UN GROUPE D'ARCHITECTES.

Mais il ne suffit pas d'une protestation anonyme par voie de la presse. Les architectes doivent tous faire acte de solidarité pro-

fessionnelle; il leur faut se réunir, délibérer et envoyer au maire une délégation, munie du plus grand nombre possible de signatures.

Si les jeunes désirent plus vivement la mise au concours, leurs aînés sont prêts à leur donner leur appui. En agissant de concert auprès de la municipalité, ils peuvent encore obtenir satisfaction. Nous serions heureux de leur avoir été de quelque secours et, n'aurions-nous réussi qu'à déterminer l'initiative d'un groupement de défense des intérêts professionnels, nous serions satisfaits d'avoir fait œuvre utile.

VALROSE.

## LE PONT ALEXANDRE III

Une des nombreuses curiosités de la prochaine Exposition de 1900, une de celles auxquelles s'intéresseront ceux qui vont chercher dans une *world fair* autre chose que des distractions et un mouvement étourdissant, sera sûrement le pont Alexandre III dont notre gravure donne la moitié de l'élévation générale, l'autre n'étant naturellement que la répétition symétrique de celle-ci.

On sait que les ingénieurs, MM. Résal et Albi, devaient remplir les deux conditions essentielles de ne pas masquer la perspective des Invalides et de ne pas entraver la navigation. Ils y sont

arrivés en construisant un pont bas, d'une seule arche d'acier de 107 mètres de portée dont la clef sera à 8 mètres au-dessus du niveau de Seine en temps ordinaire, et à 6<sup>m</sup>20 par les grandes eaux navigables.

La mise en place des arcs d'acier juxtaposés pour supporter le tablier devait être effectuée sans interrompre le service de la navigation. A cet effet, les constructeurs ont lancé sur la Seine une longue passerelle métallique mobile qui traverse entièrement le fleuve. A cette passerelle ils ont suspendu, à l'aide de tirants, un vaste cintre en bois ayant exactement la même forme et la même dimension que les arcs métalliques; c'est sur ce cintre, formant plancher, que les ouvriers déposent les tronçons de la ferme d'acier qui sont ajustés, réunis et boulonnés entre eux par un système approprié. Lorsque l'arc est complet, la passerelle et son plancher mobile sont poussés et l'on recommence à côté le même travail pour la ferme suivante.

A l'heure actuelle, six des arcs du pont sur quinze sont en place. Sur chaque arc se dressent des montants métalliques, et les montants de deux arcs consécutifs sont liés entre eux par une croix de Saint-André.

Au-dessus de l'ensemble des montants s'assemble l'ossature du tablier du pont composée de poutrelles.

On mettra sur cette ossature une couche de bitume de 3 à 4 centimètres sur laquelle sera placé le pavé de bois.

Le pont sera relativement très léger, très souple. Ce sera, suivant la pittoresque expression de son constructeur, un pont qui dansera.

Du côté du quai de la Conférence, on vient d'installer à mi-hauteur des deux pylônes, des réduits très confortables pour permettre aux sculpteurs d'exécuter sur place les motifs principaux de l'entrée du pont.

Paris, en effet, ne possédait pas encore un pont monumental, ceux qui existent ayant été établis au-si économiquement que possible pour les besoins de la circulation. Le pont Alexandre III, au contraire, sans égaler, au point de vue des dimensions, le le Tower-Bridge de Londres, sera d'un goût et d'un effet décoratif bien supérieurs. Le Directeur général de l'Exposition avait chargé MM. Cassien, Bernard et Cousin, architectes, de l'étude et de la direction de la partie décorative dont l'exécution va commencer. Tous les modèles et ornements, empruntés à la faune et à la flore

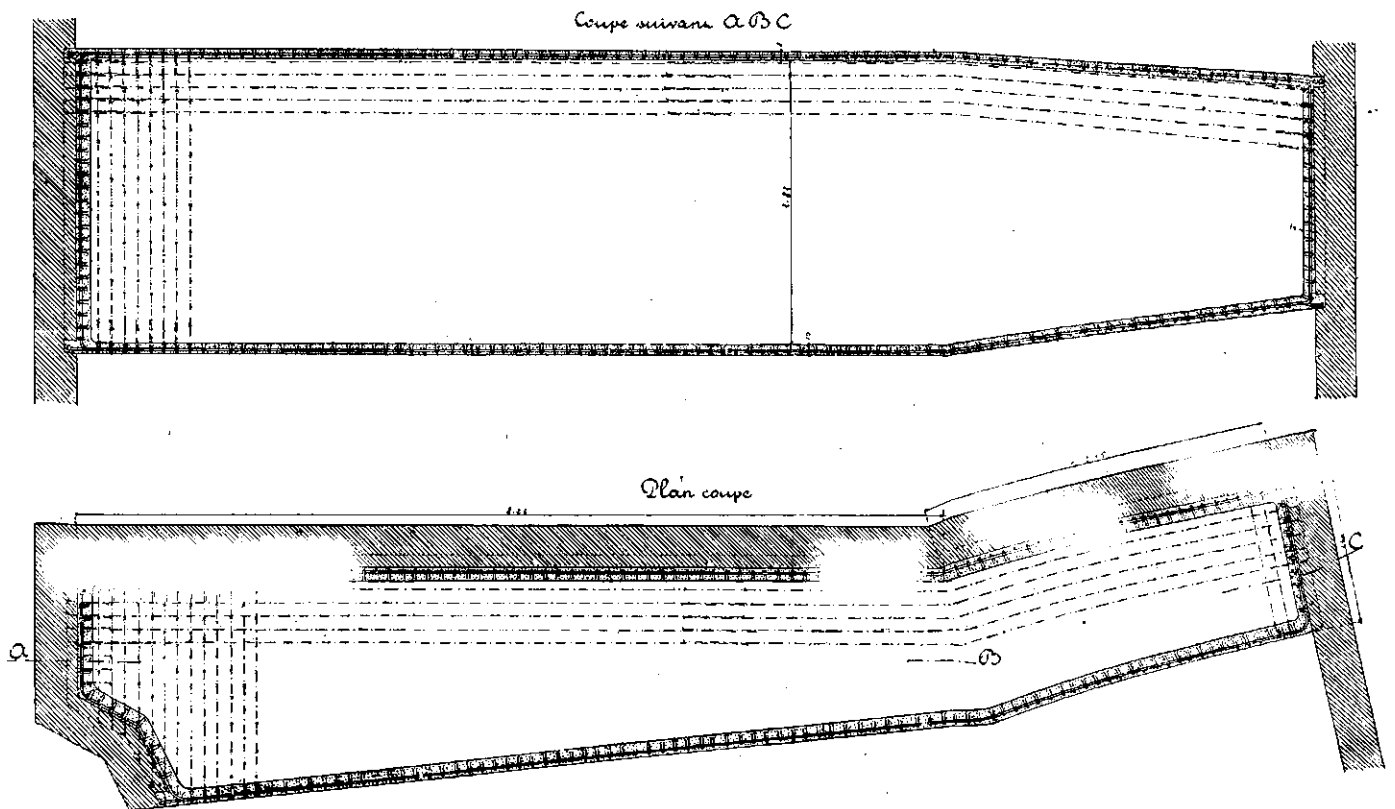
### RÉSERVOIR EN BÉTON ARMÉ

Système Hennebique breveté s. g. d. g.

CONSTRUIT DANS L'USINE DE MM. VAGANAY FRÈRES  
A VIENNE

Nous donnons aujourd'hui un plan et une coupe d'un réservoir construit dernièrement à Vienne, par M. Pérol, entrepreneur à Lyon, concessionnaire des brevets Hennebique, et qui ne laissait pas que d'offrir de grandes difficultés de construction, par suite de la disposition très irrégulière qu'il présentait en plan et en coupe, et dont il est facile de se rendre compte par les deux croquis ci-contre. Ainsi que l'indique la coupe verticale, ce réservoir est fermé à la partie supérieure. On a seulement pratiqué dans le hourdis

RÉSERVOIR EN BÉTON ARMÉ, SYSTÈME HENNEBIQUE, BREVETÉ S. G. D. G.  
Construit par M. PÉROL, entrepreneur-concessionnaire à Lyon.  
USINE DE MM. VAGANAY FRÈRES, A VIENNE



marines, sont confiés à d'habiles sculpteurs. Les entrées du pont seront décorées aux deux extrémités par de grands pylônes en pierre formés de colonnes d'ordre ionique supportant des chevaux ailés, des avancées demi-circulaires en faciliteront l'accès, et un grand cartouche central, aux armes de France et de Russie, formera la clef du grand arc. Le pont aura une largeur totale de 40 mètres et sera éclairé par de magnifiques lampadaires de style Louis XIV, qui projetteront à flots la lumière électrique sur les rives de la Seine.

La Société des Ingénieurs civils de France a récemment visité les travaux sous la conduite de M. Résal, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui espère que le gros œuvre sera terminé au mois de mai prochain. Les visiteurs ont suivi avec grand intérêt le mode d'assemblage et de montage de l'ossature métallique que leur commentait la savante causerie de l'éminent ingénieur.

HENRI SOULU.

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

formant le couvercle un trou d'homme nécessaire pour permettre le nettoyage.

Ce réservoir présentait la particularité d'être en partie en porte-à-faux de 70 centimètres environ sur une partie de sa longueur. Les parois ont 14 centimètres d'épaisseur, pour une hauteur de 2<sup>m</sup>82 du dessus du fond au dessus du couvercle. Le fond de 10 centimètres d'épaisseur est armé, ainsi que les parois, de barres de 10 millimètres placées perpendiculairement les unes aux autres, de sorte que l'armature métallique a l'aspect d'un quadrillage dont les points de croisement sont munis des étriers spéciaux au système Hennebique.

Pour assurer l'étanchéité du béton, les parements intérieurs des parois et du fond ont été faits en mortier de sable fin gâché à raison d'une partie de ciment pour une partie de sable, de façon à obtenir ainsi une chape en ciment très étanche de 2 centimètres d'épaisseur environ.

Moins de trois semaines après l'enlèvement des derniers étais, le réservoir a été rempli entièrement. Cette épreuve a pleinement réussi, le réservoir n'ayant pas montré les moindres traces de suintement.

## M. Joseph-Eugène BRIZON

*Entrepreneur*

*Juge au Tribunal de Commerce de Lyon*

M. Brizon est capitaine au 120<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, à Pont-Saint-Esprit. Entré au service militaire comme engagé conditionnel en 1876. Mais, ne fais-je pas erreur ? J'ai cru parler d'un entrepreneur, juge au Tribunal de Commerce, et voilà que je m'étends complaisamment sur les états de service d'un capitaine ! Où diable la manie de la cocarde ne nous conduit elle pas ?

Car M. Brizon est bel et bien pour moi un camarade....

Mais, dit M. Prudhomme, *Cedant arma togæ...* et je cède....

Cependant je ne puis m'empêcher de constater, en songeant à mon ami Brizon, combien son heureux caractère et ses facilités étonnantes d'assimilation, doublées encore d'un surmenage considérable, l'ont rendu apte aux fonctions les plus opposées.

Si bien qu'à peine sorti du régiment, nous le trouvons avant l'âge de vingt ans, au moment où sonnait pour la France l'heure des résurrections et des aspirations vers un nouvel avenir, occupé, avec le capitaine Munier, à la fondation de cette admirable Société des Touristes lyonnais. Brizon est né à Lyon, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, le 12 avril 1857.

Bon soldat, bon patriote, Eugène Brizon conquiert un à un ses grades dans la réserve, puis dans la territoriale où il devient un des commandants de compagnie les mieux notés. C'est que le travail de l'atelier, le frottement avec l'ouvrier, la direction de l'usine sont la meilleure école du commandement.

C'est là qu'on apprend à conduire les hommes, à les traiter en citoyens, en égaux, avec fermeté mais avec discernement, avec cette conviction ardente que la morale et les leçons d'humanité et de justice sont le complément et le stimulant indispensables de la discipline.

Pendant quinze ans, M. Brizon se donne tout à sa tâche. Il était sorti élève diplômé de la Martinière, cette École où les enfants du peuple apprennent à devenir d'admirables chefs d'atelier, cette pépinière d'où sont sortis nos plus brillants industriels lyonnais.

M. Brizon s'était voué à la serrurerie du bâtiment et ne songeait qu'à donner à ses ateliers de la rue de Séze l'extension rêvée.

En 1890 — j'étais alors secrétaire général de l'Exposition inter-

nationale qui devait s'ouvrir à Lyon en 1892 et que M. Claret fit éclore en 1894 — je vis entrer un jour dans nos bureaux de la rue de la République, que la Compagnie des omnibus et tramways occupe aujourd'hui, un jeune entrepreneur, l'air timide mais le regard très ouvert, qui venait s'offrir au Comité pour participer aux travaux de l'Exposition encore à l'état embryonnaire. Il fallait un certain courage pour venir, un des premiers, offrir son concours à une œuvre que Lyon n'acceptait qu'avec réserve et sans enthousiasme. Ce visiteur était M. Brizon.

Il m'était annoncé par des amis communs. Nos relations datent de cette époque et ne se sont plus ralenties.

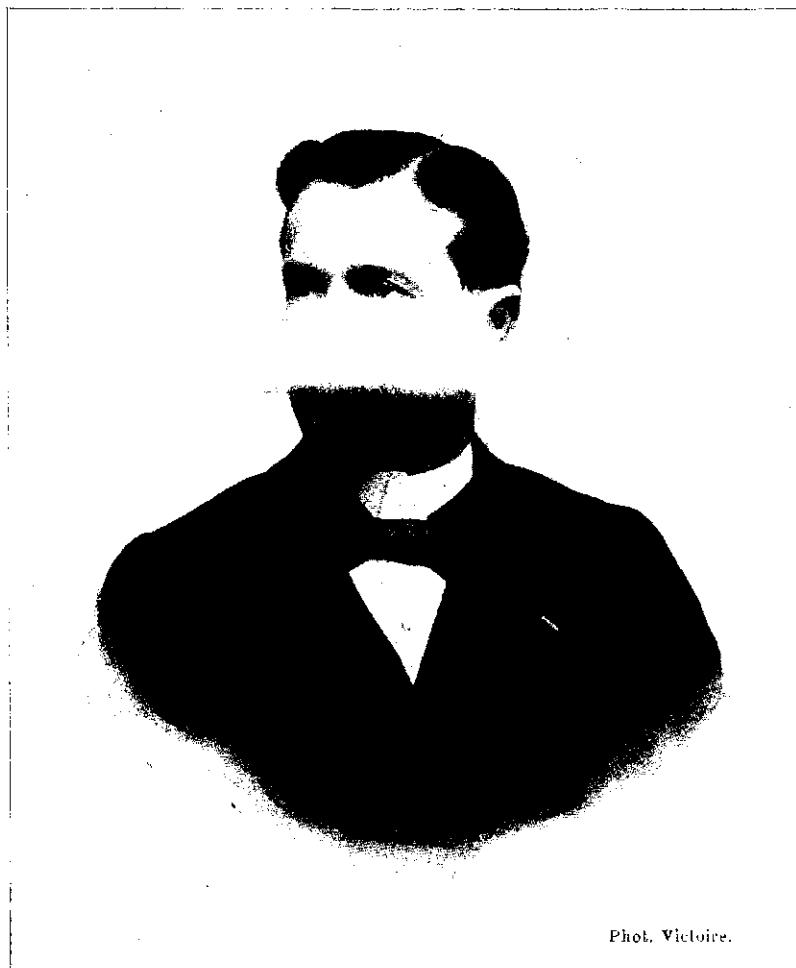
Mais quel chemin parcouru par M. Brizon depuis ces neuf années ! Il a marché à pas de géant, et, si sa santé s'est un peu altérée, il ne peut l'attribuer qu'à ce labeur incessant qu'il s'est imposé et dont rien ne saurait le distraire.

A peine membre du Syndicat des entrepreneurs promoteurs de l'Exposition, M. Brizon, qui a foi dans son étoile, se mêle au monde des affaires et de l'administration. Le voilà bientôt conseiller municipal. Ses concitoyens du VI<sup>e</sup> arrondissement lui ont confié, à une majorité énorme, au premier tour de scrutin, le mandat de les représenter au moment où les intérêts les plus graves, la transformation complète de l'arrondissement, sont en jeu.

M. Brizon se donne sans compter à ce labeur. Secrétaire du Conseil municipal, de 1892 à 1896, il prend une part des plus actives à l'étude de toutes les questions techniques

et ardues de la Commission des travaux publics ; il fait partie de toutes les grandes Commissions, du budget, du gaz, des eaux, des tramways, des terrains domaniaux, de la suppression des passages à niveau, du reculement de la gare de Genève, du règlement de voirie, etc., etc.

Or, ces Commissions étaient de véritables réunions d'architectes, d'ingénieurs et d'entrepreneurs. Il fallait étudier et résoudre des questions capitales pour Lyon : l'échange des terrains militaires dans les III<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements devait donner à toute la rive gauche un essor considérable ; la Compagnie du gaz voyait son traité arriver à sa fin, et il fallait étudier les conditions économiques créées à la Ville par l'entrée en ligne de l'électricité comme agent démocratique et économique d'éclairage ; l'eau manquait à Lyon, et il fallait savoir concilier avec prudence les avantages des divers projets offerts à l'administration avec l'état momentanément précaire de nos finances ; les tramways s'imposaient, de



M. EUGÈNE BRIZON

Phot. Victoire.

leur côté, à l'étude des Commissions, tramways de circulation intérieure nécessaires au développement toujours plus actif de la rive gauche, tramways de pénétration réclamés par toute une population de banlieue sans cesse accrue par la facilité et l'économie des transports ; la suppression des passages à niveau était une affaire d'un ordre capital, qu'il fallait discuter pied à pied et en parlant avec autorité à une Compagnie souveraine et autocrate qui n'admet guère la discussion. M. Brizon, qui avait montré ses hautes capacités comme rapporteur en 1894 et président en 1896 de la Commission du budget, fut également choisi par ses collègues du Conseil municipal comme rapporteur de ces diverses Commissions et y fit montre d'une égale prudence, d'une clarté merveilleuse d'exposition et d'une étonnante facilité d'étude.

En 1895, M. Brizon est nommé juge suppléant au Tribunal de commerce. Ennemi, avec raison, du cumul de ces fonctions qui absorbent trop si l'on s'y consacre avec zèle et qui n'admettent pas le partage, M. Brizon refuse, malgré les sollicitations instantes de ses amis, de se représenter aux élections municipales de mai 1896.

Il est maintenant juge titulaire, depuis le mois de décembre 1898 et, tout dernièrement, la Cour d'appel recevait sa prestation de serment qui était, pour le nouveau juge, l'occasion de se voir hautement félicité par le Premier Président.

Entre temps, M. Eugène Brizon avait été nommé délégué cantonal en 1894.

La Chambre syndicale des entrepreneurs croyait s'honorer en le choisissant pour son président, de 1893 à 1896 ; il en devenait plus tard président d'honneur, pendant la durée des fonctions de son successeur, lui donnant son concours le plus absolu et le plus dévoué pour resserrer de plus en plus, entre les entrepreneurs, les liens d'estime et de bonne confraternité, donnant au Syndicat une impulsion nouvelle, contribuant enfin de tout son pouvoir à mettre en relief et à faire prévaloir les grands mérites de ce Syndicat, à l'occasion de l'Exposition de 1894, dans la section de l'économie sociale.

Aussi recevait-il à cette époque, aux applaudissements de tous ceux qui avaient pu apprécier son caractère loyal et ses hautes qualités, les palmes d'officier d'Académie.

C'est que M. Brizon n'avait pas marchandé son temps à cette magnifique manifestation de notre industrie régionale et c'est à juste titre qu'il se voyait décerner une médaille d'or de collaborateur comme entrepreneur des travaux et comme membre du Jury à l'Exposition internationale de Lyon, en 1894.

Aussitôt après, M. Brizon était nommé secrétaire du Comité départemental de l'Exposition de Bordeaux. Aujourd'hui, il est vice-président du groupe V de la 2<sup>e</sup> section (industries relatives à l'habitation), dans le Comité départemental du Rhône pour l'Exposition universelle de 1900.

Comment dire encore avec quelle ardeur M. Brizon se dépense en cent façons diverses ? Ancien président d'honneur de la Société colombophile « l'Estafette lyonnaise », ancien membre du Comité de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, associé à la plupart des œuvres de philanthropie et de bienfaisance, membre du Conseil d'administration de la Société de patronage des Enfants Pauvres de la Ville de Lyon, enfin vice-président de la Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la Ville de Lyon, M. Brizon suffit à toutes ces lourdes tâches.

Comme entrepreneur sa place fut vite désignée dans les premiers rangs parmi ses collègues du bâtiment, et les travaux qu'il a exécutés à Lyon ont tous été particulièrement remarquables par les connaisseurs. On sait les importants travaux faits sous sa direction dans les palais coloniaux de l'Exposition de 1894. Tous nos grands magasins se sont fait un point d'honneur d'orne leurs façades de ses belles marquises ajourées, sortes de dentelles de fer couronnant l'architecture.

Dans son numéro du 16 décembre dernier, *la Construction lyonnaise* reproduisait par la gravure la magnifique grille en fer forgée exécutée, d'après les dessins de M. F. Giroud, architecte, sous la direction et dans les ateliers de M. E. Brizon, pour la façade de la maison de M. Louis Lumière, cours de la Liberté, 9.

M. Brizon avait montré, en se jouant des plus grandes difficultés de la forge, tout le parti que l'art du fer forgé pouvait tirer du martelage à chaud de l'ornementation la plus compliquée.

Et *la Construction lyonnaise*, félicitant M. Brizon des difficultés vaincues pour créer ce chef d'œuvre de ferronnerie artistique, ajoutait qu'il fallait applaudir à la résurrection « d'un des arts les plus féconds en richesses décoratives ».

Telle est simplement résumée l'œuvre de M. Brizon, artiste consommé dans un art si difficile et si ingrat, entrepreneur réputé, magistrat estimé, philanthrope et économiste, travailleur infatigable et officier dévoué quand la Patrie le réclame. N'est-ce pas là une vie bien remplie et digne d'éloges ?...

PIERRE VIRÈS.

## BANQUET

*de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs*

Le 22 mars avait lieu, dans la salle des fêtes de l'hôtel de l'Europe, le banquet annuel de la Chambre syndicale des entrepreneurs. Plus de 350 ouvriers étaient réunis. Cette fête corporative tirait un éclat inaccoutumé de la présence de M. Le Roux, préfet du Rhône, qui avait tenu à donner à la Chambre syndicale une précieuse marque de haute estime.

M. Lesselier, président du Syndicat, présidait, ayant à sa droite M. G. Le Roux, à sa gauche M. Ballet-Gallifet, premier adjoint, représentant le Maire de Lyon, empêché.

À la table d'honneur, citons encore : MM. Lignon, président du Tribunal de commerce ; Bissuel, président de la Société académique d'architecture ; Paufigue, de la Chambre de commerce ; Galland et Fessetaud, vice-présidents de la Chambre syndicale ; Robin, avocat conseil ; Gouverne, maire de Saint-Cyr, juge au Tribunal de commerce ; Bonhomme et Couture, chefs de cabinet de M. le Préfet ; Cordier, secrétaire en chef de la Mairie centrale ; Labrosse, maire de Fontaines-sur-Saône ; Sourd, maire de Villebois ; Kante, président de la Commission de la fête ; Brizon, Gay, Orsat, Nesmes, Malterre, Batistole, Mallet, Jamot, etc., etc., de nombreux conseillers municipaux, Brunard, Hoffherr, Fontaine, Garnier, Chevrot, Vally, Lavigne, Péronnet, etc.

Au champagne, M. Lesselier prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par les applaudissements :

Messieurs,

Chaque année, à pareille époque, nous débutons pour ainsi dire dans le nouvel exercice de notre Chambre syndicale par cette réunion intime où, laissant pour quelques instants au dehors le souci des affaires, nous sommes tout à la joie de nous retrouver en grand nombre.

En ma qualité de président de notre Syndicat, j'ai l'honneur et le privilège de prendre le premier la parole. Je serai tout d'abord votre interprète pour remercier bien sincèrement les hautes personnalités qui ont accepté si gracieusement notre invitation et qui, par leur présence, rehaussent l'éclat de notre banquet :

M. le Préfet du Rhône, dont la récente arrivée dans notre ville faisait à beaucoup de nous désirer le plaisir de faire la connaissance ;

M. le Maire de Lyon, ce vieil ami des Lyonnais, en qui tous se plaisent à reconnaître le magistrat plein de bienveillance et de courtoisie dans les rapports où il leur est donné de le rencontrer. La maladie qui, trop souvent, l'empêche d'être à tous, nous privant aujourd'hui de sa précieuse présence, il a bien voulu déléguer auprès de nous M. Ballet-Gallifet pour le représenter ;

MM. les membres de la Chambre de commerce, représentés ici par M. Martial Paufigue, notre ami, qui a bien voulu honorer en nous une des branches de la grande famille industrielle et commerciale de notre ville ;

MM. les membres du Tribunal de commerce et en particulier M. Achille Lignon, son dévoué président, qui a bien voulu au-si être des nôtres :

Enfin, MM. les membres de la Société académique d'architecture, cette réunion d'esprits élevés, le cerveau du bâtiment, que nous retrouvons chaque année avec tant de plaisir et tant d'émotion à cette fête de la distribution des récompenses qu'ils décernent à nos ouvriers les plus anciens et les plus méritants, cette Société, dis-je, représentée ici par son éminent président, M. Edouard Bisuel, que je salue en notre nom à tous bien sincèrement.

Messieurs, la Chambre syndicale des entrepreneurs tout entière vous est profondément reconnaissante de votre présence parmi nous aujourd'hui. Elle est heureuse et fière de toutes les sympathies dont vous l'entourez. Tous ses membres s'efforceront de prêter dans la voie qu'elle a suivie jusqu'à ce jour. Ils feront de leur mieux pour continuer à la faire grande et respectée. Grande par le nombre et la qualité de ses adhérents et respectée dans tous ses actes et en particulier, par la façon équitable de concilier, lorsque ce sera possible ou, dans le cas où elle ne pourra mieux faire, trancher les difficultés et les conflits qui lui seront soumis.

Un deuil récent, qui l'a frappé dans ses plus chères affections, nous prive de la présence de notre estimé président d'honneur, M. Rouchon. J'aurais voulu pouvoir publiquement (dût en souffrir sa modestie) le remercier, moi, son successeur, pour la sage direction de nos délibérations pendant la durée de ses fonctions, et dont je recueille les fruits, et lui dire que ses conseils seront souvent mis à contribution pour continuer sa tâche aussi bien que possible.

En notre nom à tous, vous me permettez, Messieurs, de lui transmettre toutes nos condoléances et lui exprimer toute la part que nous prenons à la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de son père.

Nous savons tous, Messieurs nos aimables invités que les différentes missions qui vous sont confiées exigent un dévouement et une somme de travail considérable et qu'elles ne sauraient être placées en de meilleures mains. Aussi, nous suivons d'un œil attentif toutes les questions et les délibérations qui ont trait à l'embellissement de notre cité. Les grands travaux qui, dans un avenir prochain, vont apporter un regain d'activité à l'industrie de la construction, sont bien vus des entrepreneurs du bâtiment.

Des trois projets à l'étude, la transformation des quartiers Saint-Paul et de la Martinière et la rectification du tracé de la rue Moncey, les deux derniers ont eu, en les entrepreneurs, sinon les promoteurs, du moins les premiers adhérents.

Et un grand nombre d'entre vous n'ont pas hésité à suivre, dès les premiers instants, les esprits éclairés qui en ont pris l'initiative.

Ces transformations rencontreront, j'en suis convaincu, l'approbation de la majorité de la population lyonnaise.

Dans une époque comme la nôtre, où tout s'anéantit, le problème de l'habitation saine et spacieuse doit aussi tendre à avoir sa solution.

Les maisons des nouveaux quartiers, profitant de l'expérience acquise, auront l'avantage de produire des locaux où l'air et la lumière seront distribués d'une façon moins parcimonieuse que les anciennes. D'autre part, les dimensions des nouvelles voies seront mieux à même de faciliter la circulation, dont l'intensité grandit de jour en jour.

Aussi, Messieurs, nous profitons de votre présence parmi nous pour vous dire que nous ne doutons pas que, grâce à votre esprit éclairé, à votre dévouement, vous fassiez le nécessaire pour diriger toutes les bonnes volontés et faire aboutir tout ce qui peut donner un essor au travail du bâtiment à Lyon ; vous ne ferez par là que continuer votre passé, et nous vous en remercions tous bien sincèrement.

Nous, de notre côté, soucieux de nos devoirs, nous appliquant le plus possible à faciliter le goût des belles choses, organisant nos chantiers avec ordre, pratiquant l'emploi des meilleurs procédés, rendant nos rapports avec nos ouvriers aussi bienveillants que possible, nous ferons tous nos efforts pour concourir avec vous à faire le bien en général et, dans notre partie, le mieux et le beau au point de vue de l'art et de la construction, et le meilleur au point de vue social.

Messieurs, en notre nom à tous, entrepreneurs, je lève mon verre en l'honneur de nos éminents invités ; je bois à la bienvenue de M. le Préfet du Rhône, je porte la santé de M. le Maire de Lyon, et je prie M. Ballet-Gallifet d'être notre interprète auprès de lui.

Je joins dans ce toast Messieurs les membres de la Chambre de commerce du Tribunal de commerce et de la Société académique d'architecture, et en particulier leurs si dignes représentants, ici présents parmi nous.

M. Lesselier présente ensuite les excuses de M. le Maire de Lyon, dont la lettre se termine ainsi :

Les entrepreneurs sont nos collaborateurs dans les travaux d'édilité et contribuent ainsi, avec un zèle que nous ne saurions trop louer, à toutes les améliorations de voirie ou d'hygiène nécessaires dans une grande cité comme Lyon.

M. le Préfet se lève à son tour et prononce l'allocution suivante, toute d'à propos et qui a été unanimement goûtée :

Je suis, Messieurs, très touché, de ce toast si aimable de bienvenue et très heureux du plaisir que votre invitation me procure d'être au milieu de vous. Je n'ai qu'un regret, c'est que M. le Maire de Lyon soit retenu loin de nous par une indisposition. Aussi serai-je son interprète et celui de tous vos invités en exprimant le vœu de voir votre belle Association toujours grandissante.

Tous les jours cette belle ville de Lyon se développe, s'agrandit, et l'on pourrait mesurer chaque année le terrain conquis dans cette belle plaine qui s'ouvre immense devant vous, et dont Paris serait jaloux. Tout cela, Messieurs, est votre œuvre, et ce sera votre grand honneur auprès des générations à venir d'avoir attaché à la couronne de votre ville ce nouveau fleuron de beauté et de richesse.

Je veux parler ici en toute sincérité ; car je me sens avec vous tout à fait à mon aise. Je m'adresse donc à vous, avec tout l'élan de mon cœur, à des travailleurs qui ont vécu et grandi par le travail, et qui ne réclamez dans votre noblesse du travail d'autres parchemins que ceux que le travail a créés.

N'oubliez jamais, Messieurs, votre rôle dans la Société ; n'oubliez pas que les intérêts les plus graves sont placés en vos mains, et que c'est de vous, patrons, que doivent s'élever les idées généreuses que la pondération et la longue expérience font germer dans les masses. (*Bravo! Bravo!*)

Républicain de famille et de conviction, j'aime trop la démocratie pour ne pas souhaiter voir épargner à tous ceux qui vivent de leur travail tout ce qui peut amener, avec les déchirements de l'âme même de la Patrie, un état de divisions et de souffrances dans les familles, d'amointrissement et de décadence pour le pays.

Je me souviens du cri poussé dans un Congrès le lendemain de l'organisation des premières Chambres syndicales : Il faut, disait-on, qu'elles deviennent le foyer des idées révolutionnaires.

Vous, Messieurs, vous avez, en l'interprétant différemment, singulièrement grandi votre rôle ; vous avez mis toute votre ambition, tous vos efforts à devenir un foyer d'apaisement et d'étude.

Sans doute il faut compter avec la nature humaine, ses aspirations excessives parfois, ses emportements aidés par les mauvais conseils.

C'est en cela, Messieurs, que des Associations comme les vôtres apparaissent avec tout le bien qu'elles peuvent faire autour d'elles. Nul n'est mieux placé pour prévenir les conflits, pour trouver une solution amiable aux questions en apparence les plus aiguës, les plus irritantes, et montrer qu'en toute matière il n'y a de prospérité véritable que là où il y a un égal respect, une commune harmonie de tous les intérêts en présence.

Nous sommes, Messieurs, à quelques mois de la grande manifestation de l'industrie française en 1900. Vivons donc, grâce à vous, en constante harmonie ! Préparons-nous à donner une nouvelle auréole à notre belle France, par le travail et l'apaisement. Je lève donc mon verre à vous, nos meilleurs auxiliaires dans cette pacification rêvée, à vos vaillants ouvriers, à tous ces travailleurs que vous savez si bien grouper autour de vous !

M. Bisuel, président de la Société académique d'architecture, prend la parole et, dans une improvisation pleine d'humour et d'esprit, se félicite des excellents rapports qui règnent à Lyon entre les entrepreneurs et les architectes.

M. Robin adresse quelques mots très appréciés, et M. Martial Panfrique, membre de la Chambre de commerce, prononce le discours suivant tout de circonstance, et les applaudissements répétés qui l'accueillent montrent combien sont justifiées ses appréciations de la nouvelle loi si préjudiciable aux industries représentées au banquet.

Messieurs,

Je ne m'attendais pas à prendre la parole à ce banquet ; mais on vient de me dire de plusieurs côtés qu'il est absolument indispensable que je le fasse. En présence d'une injonction pareille, je ne puis que m'incliner devant la consigne et je m'exécute.

Je vous rappelle que c'est le représentant de votre Syndicat à la Chambre de commerce qui vous parle ; vous ne serez donc pas étonnés si je me place sur le terrain économique.

Vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Préfet, et avec beaucoup de justesse, que vous vous trouviez au milieu de travailleurs ; j'ajouterai que ceux qui ont l'honneur de vous recevoir aujourd'hui parmi eux font partie de l'élite de l'armée du travail.

La plupart, en effet, pour ne pas dire presque tous, sont les fils de leurs œuvres ; ce sont d'honnêtes gens sortis du rang ; ouvriers hier, par leur intelligence, leur goût pour l'épargne et un labeur opiniâtre, ils sont aujourd'hui arrivés au patronat et quelques-uns même à une belle situation ;

ils ont su acquérir les titres de cette noblesse du travail dont vous parlez si éloquemment tout à l'heure, noblesse qui certes en vaut bien une autre.

Eh bien, Monsieur le Préfet, tous ces braves gens qui sont fort intéressants sont, laissez-moi vous le dire, très alarmés, parce qu'ils se sentent menacés, et profondément menacés, par une loi récente. Je veux parler, Messieurs, de cette loi néfaste sur les accidents du travail, que vota *in extremis*, l'ancienne Chambre des députés; vous la connaissez tous.

On peut se demander comment il se fait qu'une loi pareille ait pu être votée; il n'est pas possible, dans tous les cas, d'en trouver une plus contraire aux principes que l'on a allégués et de plus désastreuse pour l'industrie nationale.

Je ne puis pas l'examiner ici dans tous ses détails, mais, sans y apporter aucun parti-pris ni aucune animosité, je tiens à déclarer franchement que je la considère comme immorale, antipatriotique et antidémocratique.

D'après cette loi, les indemnités à servir, sous forme de rentes, aux ouvriers, à leurs ascendants ou à leurs descendants, varient suivant la situation de ces ouvriers; si l'ouvrier est célibataire, la rente est fixée à 20 0/0 du salaire annuel; mais s'il est marié et père de famille, elle peut, suivant le nombre des enfants, s'élever jusqu'à 60 0/0 de ce même salaire!

Que va-t-il se produire dans la pratique? Nous sommes tous pénétrés des sentiments les plus humains, mais forcés par les nécessités des affaires et acculés dans la lutte, il est bien certain que vous chercherez à encourir les risques les moins grands; vous emploierez donc les ouvriers célibataires de préférence à ceux qui seront mariés et pères de famille et, lorsque vous serez obligés d'avoir recours à ces derniers, vous aurez soin de choisir ceux qui auront le moins grand nombre d'enfants. D'autre part, les enfants légitimes n'entrant pas en ligne de compte, il y aura avantage pour vous à occuper les ouvriers vivant en concubinage.

J'avais donc raison de dire tout à l'heure que la loi était immorale, puisqu'elle constitue une véritable prime en faveur de l'ouvrier célibataire ou vivant avec une concubine.

A côté de cela, elle est antipatriotique, car, non seulement elle va frapper rudement notre industrie qui, tant de fois, a peine à lutter contre la concurrence étrangère, mais parce qu'elle peut devenir une cause de non reproduction de la race, alors que tout le monde constate et regrette la dépopulation de la France.

Il est une autre raison qui fait qu'elle est bien plus antipatriotique encore: elle provoque l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, l'ouvrier étranger étant traité sur le même pied que l'ouvrier célibataire, lorsque sa famille n'habite pas en France, ce qui est le cas le plus général.

Il est utile de vous dire, Monsieur le Préfet, que nous sommes tous de bons patriotes, et que nous n'avons jusqu'ici employé sur nos chantiers qu'exclusivement de la main-d'œuvre nationale; le nombre des ouvriers étrangers travaillant à Lyon dans l'industrie du bâtiment est insignifiant; il pourrait bien ne pas en être de même, dans l'avenir, avec la loi nouvelle, je le disais il y a qu'un instant, il faudra compter avec les terribles exigences de la lutte.

Dans beaucoup de professions, dans celles ayant trait à l'industrie du bâtiment surtout, un contremaître ou même un ouvrier intelligent et économe, lorsqu'il connaissait son métier, pouvait, avec quelques milliers de francs, se mettre à son compte, c'est l'expression consacrée dans notre industrie, la mise de fonds nécessaire n'était pas importante; mais qui pourra le faire désormais, avec cette regrettable loi? Bon nombre d'entrepreneurs ne pourront pas résister et seront très probablement obligés de disparaître sous ses coups; j'en conclus que c'est une loi antidémocratique, puisqu'elle aura pour résultat de faire sombrer les petits entrepreneurs et de fermer la carrière du patronat aux ouvriers intelligents et économes.

Je crois avoir démontré, je regrette d'avoir été obligé de le faire trop brièvement et sans préparation, que la loi dont il s'agit est, comme je l'avais avancé en commençant, une loi mauvaise, car elle est immorale, antipatriotique et antidémocratique.

Dans tous les cas, elle va mettre l'industrie nationale en général et celle du bâtiment en particulier, dans une situation des plus difficiles; elle va constituer pour elles, une charge des plus lourdes, si l'on ne trouve pas, dans la mise en pratique, des adoucissements et des atténuations qui permettent à tous de vivre.

Vous êtes, Monsieur le Préfet, un administrateur dont nous connaissons tous la sagesse et la haute valeur: aussi, permettez-moi de vous dire que nous comptons sur vous pour contribuer à la recherche d'une solution donnant satisfaction à tout le monde, et c'est à cette solution, sauvegarde de l'industrie de notre pays, que je lève mon verre!

M. Lignon succède à M. Paufigue et félicite la Chambre syndicale des services qu'elle rend chaque jour au Tribunal de commerce dans les arbitrages, par sa sagesse et sa conciliation. Elle

est l'auxiliaire le plus précieux de la justice consulaire. (*Bravos.*)

Oui, continue-t-il, cette loi sur les accidents, qui répondait à un besoin, à des abus à réprimer, présentée par M. Martin Nadaud, est devenue, après vingt ans d'incubation, une véritable calamité, un véritable désastre.

Le plus grand des accidents c'est la loi elle-même. (*Bravos.*) C'est presque une catastrophe. Espérons donc que cette loi sera suivie d'une loi nouvelle qui protégera les intérêts du peuple comme les vôtres, puisque c'est Martin Nadaud qui a dit, lui aussi: « Quand le bâtiment va, tout va! ». (*Applaudissements prolongés.*)

M. Fessetaud porte ensuite en excellents termes la santé des Conseillers prud'hommes. M. Fournier lui répond; puis c'est le tour de M. Bizet.

La cordialité et l'entrain qui ont régné pendant toute la fête font le plus grand honneur aux organisateurs et témoignent de la vitalité de cette puissante et prospère Association.



## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Enquêtes.** — Il est ouvert une enquête sur l'avant-projet présenté par la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, en vue d'obtenir la rétrocession du prolongement de la ligne n° 1 (Bellecour Monplaisir), jusqu'au chemin vicinal n° 45, du Vinatier. Le prolongement en question partira du terminus actuel de la ligne n° 1, au point de rencontre de cette ligne avec le cours Gambetta prolongé, et suivra la route nationale n° 6 (montée des Sables), jusqu'au chemin vicinal n° 45, du Vinatier, limite des communes de Lyon et de Bron.

Le dossier complet de cet avant-projet est déposé jusqu'au 15 avril inclus, à la mairie de Lyon, pour être communiqué aux personnes qui voudraient en prendre connaissance.

Un registre sera ouvert, en même temps et au même lieu, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu le projet présenté.

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, la Commission se réunira à la mairie de Lyon, pour examiner les observations consignées au registre d'enquête. Cette Commission entendra les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, employés dans le département, et, après avoir recueilli auprès de toutes les personnes qu'elle jugera utile de consulter, tels renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé tant sur l'utilité du projet présenté que sur les diverses questions qui auront été posées par l'Administration ou soulevées au cours de l'enquête.

Les opérations de la Commission, dont elle dressera procès-verbal, devront être terminées dans un délai de quinze jours.

Cette Commission se composera de: MM. BEAUVISAGE, conseiller municipal, adjoint au maire de Lyon; BRUNARD, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Lyon; CAZENEUVE, conseiller général du Rhône pour le 8<sup>e</sup> canton de Lyon; CHEVROT, conseiller municipal de Lyon; FAYS, conseiller d'arrondissement, maire de Villeurbanne; FIRMERY, conseiller municipal, adjoint au maire de Lyon; POMMEROL, conseiller général du Rhône pour le canton de Villeurbanne.

La Commission désignera elle-même son président et son secrétaire.

— Il est ouvert une enquête sur l'avant-projet présenté par la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, en vue d'obtenir la concession d'une ligne de tramways, à voie de 1<sup>m</sup>44 et à traction électrique, allant de Lyon (place des Cordeliers) au quartier de Gerland, jusqu'à la limite de la commune de Lyon, en suivant l'itinéraire ci-après: la nouvelle ligne empruntera la ligne de

tramway n° 3 (Cordeliers-Villeurbanne), à partir de son origine, sur la place des Cordeliers, puis le pont et le cours Lafayette jusqu'à l'avenue de Saxe; la ligne n° 4 (Parc Perrache), à partir du cours Layette en suivant l'avenue de Saxe jusqu'à l'avenue des Ponts-du-Midi. En ce dernier point sera l'origine de la nouvelle ligne à établir, laquelle empruntera le chemin vicinal ordinaire n° 14, dit de Gerland, jusqu'à la limite de la commune de Lyon.

Le dossier complet de cet avant projet est déposé jusqu'au 15 avril inclus, à la Mairie de Lyon, pour être communiqué aux personnes qui voudraient en prendre connaissance.

Un registre sera ouvert, en même temps et au même lieu, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu le projet présenté.

La même commission que dans l'enquête précédente est chargée d'examiner les observations consignées au registre d'enquête.

**Construction d'un barrage au Chambon-Feugerolles (Loire).** — La commune du Chambon-Feugerolles (Loire), se propose de pourvoir à la construction d'un barrage sur le ruisseau « le Cotatay » et à l'établissement d'une distribution d'eau.

Le projet est destiné à alimenter la population en eau potable et à fournir aux établissements industriels l'eau qui leur est nécessaire. Sa réalisation présente au plus haut degré le caractère d'utilité publique et il sera déclaré tel dès qu'il aura été statué sur les voies et moyens financiers.

Les frais de l'entreprise sont prévus en totalité pour une somme de 1.180.565 francs, mais diverses acquisitions de terrains, s'élevant à 106.215 francs ayant été payées sur les ressources disponibles des budgets antérieurs, il ne reste à faire face actuellement qu'aux dépenses suivantes :

Construction du barrage réservoir . . .	853.850 fr.
Canalisation d'eau . . . . .	191.000
Acquisition de terrains complémentaires.	19.500

En conséquence, le Gouvernement demande à la Chambre d'autoriser la commune du Chambon-Feugerolles à emprunter une somme de 950.600 francs qui, ajoutée à ses ressources disponibles, lui permettra de faire face aux travaux ci dessus.

**Autorisation d'emprunt.** — *Isère.* — La ville de Grenoble est autorisée à emprunter une somme de 11.858.075 francs destinés tant à convertir un emprunt antérieurement contracté en vertu d'une loi du 25 juillet 1881 qu'à pourvoir à diverses dépenses nouvelles

énumérées dans une délibération municipale du 18 décembre 1898, notamment à l'élargissement des rues Saint-Louis et Frédéric-Taulier, la construction et l'aménagement de maisons d'école, l'extension de canalisation d'eau, la réfection du pont suspendu et l'acquisition des anciens arsenaux militaires.

**Les conducteurs des ponts et chaussées et les travaux du génie.** — M. de Freycinet a envoyé aux commandants de corps d'armées les instructions relatives à la participation des conducteurs des ponts et chaussées aux travaux du génie, après entente avec le Ministre des travaux publics.

Les conducteurs des ponts et chaussées qui seront employés aux travaux du génie seront placés sous l'autorité immédiate des chefs du génie. Ils rempliront les fonctions de chefs de chantiers, telles qu'elles sont définies par l'instruction du 15 mars 1897 sur les constructions militaires confiées au génie et se conformeront aux règles de comptabilité présentées par cette instruction.

Dans le cas seulement où la coopération des conducteurs des ponts et chaussées ne pourra pas être obtenue, les chefs du génie pourront être autorisés à recourir à d'autres employés civils pour remplir, sur les chantiers de travaux des nouvelles constructions à entreprendre, les fonctions normalement dévolues aux adjoints du génie.



## LYON

# PHOTOGRAPHIE VICTOIRE

AU PREMIER

22, Rue Paul-Chenavard, 22

Photographies de groupes. — Photographies industrielles.  
Photographies de chantiers et d'usines.

SIX MÉDAILLES D'OR

Hors Concours. — Membre du Jury, 1894.



Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 20128

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### CARREAUX EN CIMENT

**VIVE A. DEMOLINS**, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 55, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugène, tramway de Bron.

### PRODUITS REFRACTAIRES & GRÈS

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

**SABLE.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Usine à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>e</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

### CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHAUX ET CIMENTS.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des *Ciments Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des *Usines de Tréport* (Isère); du *Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Freycinet-Gouy); *Chaux des Barbrières* (Drôme).

### PEINTURE & PLATRIERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

**CHEVROT ET DELEUZE**, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Lattes suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). *Succursales* : Saint-Etienne, 43, rue d'Annouay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

### CÉRAMIQUE

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Tourelle-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescentes, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 32.

**PRODUITS CÉRAMIQUES.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisdeaux* pour cheminées, *Tuyaux en grès*. Fabrication de *tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. *Succursales* : Saint-Etienne, 43, rue d'Annouay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

## CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON VAISE

**CARRELAGES ET REVÊTEMENTS**

Entreprises pour Grandes Administrations, Hôpitaux.  
Etablissements Religieux et Industriels, Châteaux, Villas.

TUILES,  
BRIQUES,  
BOISSEAUX,  
WAGONS-LACOTE  
et tous Produits de la

**GRANDE TUILERIE DU RHONE**  
*de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)*

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS, 1889. — MÉDAILLE D'OR, LYON, 1894

**TUYAUX EN GRÈS ET PRODUITS RÉFRACTAIRES**  
De M<sup>r</sup>. FROST et PICARD, à GIVORS (Rhône)  
**LYON,** 2, place Pléney, 2  
(ancienne place Saint-Pierre)

CARREAUX en grès et faïence de Boch frères, de Maubouge.  
CARREAUX et PAVAGES de DeFrance et C<sup>ie</sup> (Sarreguemines)  
CARREAUX en terre de Marseille et d'Orange.  
CARREAUX en ciment.  
CARREAUX des Faïenceries de Creil et  
Montreuil, pour Revêtements.  
TOMETTES de Salernes.

— — — — —  
**DÉCORATIONS**

ÉMAUX  
— — — — —

**SAUTIER-THYRION & MOUTON**

**MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS**

Civils et religieux

**SPÉCIALITÉ DE BRONZES**

Pour autels et monuments publics

Atelier de Modelages d'après Dessins

**Gustave VINCENT** ✠  
**ROMANS (Drôme)**

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

Le plus hautes récompenses pour cette industrie

ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ

**Alexandre REY, Successeur**

4, rue Gentil, Lyon

**ARDOISES**

de LABASSÈRE (Hautes-Pyrénées)

**FAVRE FRÈRES**

50, 51, 52, quai de Seriz, LYON

**SEULS CONCESSIONNAIRES POUR L'EST ET LE MIDI DE LA FRANCE**

DU COMITÉ DES VENTES DES ARDOISES DE LABASSÈRE

**KÖRTING FRÈRES**

67 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

100.000 APPLICATIONS

Appareils à jets — Pulsomètres — Appareils de Chauffage

**INJECTEURS UNIVERSELS B. S. D. G.**

De toutes grandeurs, prenant l'eau dans la bacle d'alimentations, à 66° c.; aspirant jusqu'à 6" 1/2 de l'eau froide.  
*Grande économie.* — Introduction de l'eau dans les générateurs à plus de 100°. — 50.000 applications.

**PULSOMÈTRES SYSTÈME KÖRTING**

40 0/0 d'économie de vapeur pour tous débits jusqu'à 10.000 litres par minute. — *Remplaçant avantageusement tout système de pompes.*

*Les seuls vraiment pratiques.*

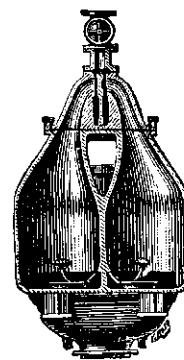
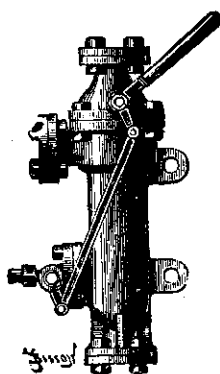
**CONDENSEURS AUTOMATIQUES A JET D'EAU**

POUR MACHINES A VAPEUR DE TOUTES GRANDEURS

*Ni pompe à eau, ni pompe à air. Économie considérable de vapeur. Augmentation de la force de la machine.*

**INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION**

au moyen de tuyaux et éléments à ailettes développant une surface de chauffe énorme. Entreprise à forfait



Moteurs à Gaz, système perfectionné. Ventilateurs de cheminées, en fer, plomb, etc., pour tous usages. Agitateurs de liquides à jet de vapeur pour l'épuration des eaux d'alimentation ou mélange de liquides avec produits chimiques. Aspirateurs et Compresseurs d'air ou de gaz, pouvant faire un vide ou une compression de 66 ou 68 c/m de mercure. Elevateurs ou pompes à jet de vapeur. Pompes de cale. Pompes à incendie. Elevateurs de circulation pour cuvier à couler les fontes. Pompes pneumatiques pour laboratoires. Valves pour eau et vapeur. Purgeurs automatiques pour conduites de vapeur. Appareils spéciaux pour usines à gaz et verreries. Graisseurs automatiques à graisse solide. 90 0/0 d'économie. Produits d'amiante américains.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

PLANS, DEVIS, RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE